



N° 2016/03/06

20160306

DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du jeudi 10 mars 2016, 18 heures**

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, FOUANT Maryse, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, JEAN Lionel, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, ISSERT Michel, BURTET Jean Luc, CORBIN Joel, POUJOL Bernard, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MARTIN Claude, LAYRE Jacques, CERRET Michel, LAURITA David, ROUDIL Joel, VALGALIER Régis.

**Membres absents excusés :** Madame DECISIER Geneviève **et Messieurs :** GIRARD André, ALEGRE André, FAIDHERBÉ Lucas, FRATISSIER Michel, LEPROVOST Richard, CRUVEILLER Fabien.

**Membres absents :** Messieurs GUERIN Bernard, CAUSSE Jean Louis.

**Membre remplacé :** Madame FOUANT Maryse remplace Monsieur GUERIN Bernard

**Procurations :** Monsieur FRATISSIER Michel donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre  
Monsieur CRUVEILLER Fabien donne procuration à Monsieur LAYRE Jacques

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation :** 25 février 2016

**Date d'affichage :** 25 février 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le jeudi 10 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

**Objet :** Expérimentation d'Adelphe pour la valorisation des métaux et plastiques sur l'usine de Salindres

Monsieur Pierre COMPAN, vice-président chargé du tri et de la modernisation des déchèteries, rappelle que Le SYMTOMA a signé en 2011 avec l'éco-organisme ADELPHE un Contrat pour l'Action et la Performance dans le cadre de la réglementation sur la valorisation des emballages

ménagers. De plus, dans le cadre de sa mission nationale, il est nécessaire que cet éco-organisme participe à l'amélioration des performances de certains centres de traitement afin de parvenir aux objectifs de valorisation que l'État lui a fixés par décret.

A cette fin, ADELPHÉ propose de retenir le SYMTOMA pour une expérimentation de valorisation des emballages métalliques et plastiques en sortie de tri mécano-biologique de l'usine de Salindres.

En cas de délibération favorable, cette opération prendrait effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et permettrait au SYMTOMA de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire estimé à quelques centaines d'euros par an. En contrepartie, seules les déclarations de quantités de déchets traités sur Salindres seraient à transmettre à l'éco-organisme trimestriellement par les services.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, accepte la proposition d'ADELPHE et autorise le Président à signer la convention correspondante, jointe en annexe, et tout document y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 18 mars 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24 MAR. 2016 et de la publication le 24 MAR. 2016

Le Président,

  
Gérald GERVASONI

